

Monsieur .... Madame ...

Le Conseil municipal de Trois-Rivières devrait prendre une décision sur le dossier de la fluoration d'ici peu. Ce n'est pas un débat facile, la question est complexe, technique et les tenants et les opposants semblent avoir des vues diamétralement opposées. Qui dit vrai? Les arguments scientifiques sont contradictoires et le débat s'enflamme rapidement dans l'émotivité.

On vous donne la responsabilité de prendre une décision. En fait, les conseillers municipaux ont-ils la compétence scientifique pour trancher? A-t-on laissé aux dentistes la responsabilité d'évaluer les effets secondaires possibles de la fluoration sur l'ensemble de la santé alors que leurs compétences ne se limitent qu'à la bouche? A-t-on tous les éléments en main pour porter un jugement éclairé?

Mes coauteurs et moi avons été au cœur du débat sur la fluoration depuis ses tous débuts en 1975. Nous avons mené l'opposition sur le plan scientifique, nous avons été directement impliqué en 1979 avec le ministère de l'Environnement, à Montréal en 1988, à Laval, à Québec, au Lac Etchemin, à Ste-Marie-de-Beauce, tout dernièrement à Gatineau et à Saguenay. La ville de Gatineau a vraiment fouillé la question de la fluoration, presque tous les conseillers ont voté contre la fluoration.

Le débat scientifique n'est pas facile à suivre et les études sur la question manquent de rigueur scientifique ce qui rend justement le débat difficile à trancher. Par une série de démarches légales pour obtenir des informations pertinentes (pétitions auprès du Vérificateur général du Canada et une série de demandes d'accès à l'information auprès des Agences de la santé et des services sociaux du Québec, auprès de quelques villes et dernièrement aux ordres professionnels), nous avons appris des éléments fort inquiétants qui soulèvent des aspects légaux qui ont été rarement abordés. Aucun organisme n'a les réponses pertinentes aux aspects légaux. Ce n'est pas normal. Le Collège des médecins du Québec nous a répondu qu'il n'avait pas pris position pour la fluoration depuis 1988 et qu'il n'avait en sa possession aucun document démontrant que les fluorures utilisés pour la fluoration avaient été testés pour leur efficacité et leur sécurité.

Les rapports récents de Statistique Canada ont démontré que la différence des taux de caries dentaires chez les enfants et les adolescents du Québec et de l'Ontario sont sensiblement identiques malgré que l'Ontario est fluoré à 75% et le Québec à 3% et malgré que d'autres facteurs de susceptibilité prédisposent les Québécois. Le 40% de réduction de la carie dentaire promise n'est pas au rendez-vous... Pourquoi alors imposer la fluoration si elle n'est pas efficace et qu'elle nuira à la santé dentaire de 54% des enfants?

Je vous pose une simple question qui déboulera sur les autres: qui est légalement responsable de l'innocuité et de l'efficacité des agents de fluoration? La ville qui le met dans l'eau? Le ministère de la Santé et des services sociaux du Québec? Santé Canada? Les fournisseurs des fluorures? Les ordres professionnels qui l'appuient? Or Santé Canada et les fournisseurs ont répondu que ce n'est pas à eux de démontrer l'innocuité ou l'efficacité du produit. Alors qui en est responsable?

L'organisme qui en est responsable doit fournir les tests de toxicologie.

Or personne ne semble en mesure de fournir ces tests qui sont requis pour tout médicament. La question est simple et pourtant si fondamentale. Avez-vous la réponse? Qu'aurez-vous à répondre devant la Cour, le cas échéant?

Je vous joins deux documents, le premier, une mise en demeure qui n'a pas été adressée à la ville de Trois-Rivières pour l'instant et heureusement et le deuxième, pas plus, une demande d'accès à l'information qui été envoyée au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Je vous invite à faire l'exercice de tenter de répondre à cette demande d'accès à l'information et à analyser la mise en demeure.

Acceptez, Madame , Monsieur mes salutations les plus distinguées,

Gilles Parent, ND.A.

Coauteur de la fluoration autopsie d'une erreur scientifique et porte-parole scientifique du Front commun pour une eau saine